

## Informations générales en provenance du Ministère de l'égalité des territoires et du logement

<b>Objet :</b>	<b>Demande unique – Dernières actualités</b>	
<b>Date :</b>	19/02/13	
<b>Destinataires</b>		
	Midi-Pyrénées	↔ Centres d'enregistrement des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
	Haute-Normandie	↔ Centres d'enregistrement des départements de l'Eure et de Seine-Maritime
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	↔ Centres d'enregistrement des départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse

Ce document présente les dernières informations communiquées par le Ministère à propos de la version 2 de l'application Demande unique

## 1. Déploiement de la version 2 de l'application Numéro unique

### 1.1. Un passage définitif à la version 2 prévu pour le 31 mars 2013



↔ Suite au Comité technique du SNE qui s'est tenu le 15 février 2013, la décision a été prise de décaler au **31 mars 2013** la date butoir de passage définitif à la version 2.



A partir de cette date du 31 mars 2013, seule la version 2 restera en fonctionnement :

- ⇒ vos envois vers le serveur national devront donc être en conformité avec la version 2 ;
- ⇒ de même, les demandes que vous recevrez via le dispatching seront au format V2.

↔ Dans l'ensemble des départements dont nous sommes gestionnaire, 8 guichets enregistreurs ont déjà déployé la version 2 de l'application, sans nous signaler de difficultés particulières suite à cette mise en place.

### 1.2. Rappel de la procédure de passage à la version 2



↔ Au niveau du système national, la procédure de passage en V2 est très simple : il s'agit pour le gestionnaire de modifier une information dans votre paramétrage !



Pour organiser votre passage à la version 2, voici la procédure à suivre :

- ⇒ Vous nous avertissez de la date à laquelle vous souhaitez que nous paramétrions votre guichet en V2.
- ⇒ Le jour-dit, nous effectuons la modification et nous vous en informons.
- ⇒ Dès que vous avez reçu notre confirmation, vous pouvez (et devez !) effectuer vos envois vers le SNE en version 2. De même, dès le lendemain de la modification, les demandes que vous recevrez dans le dispatching vous parviendront en format V2.

### 1.3. Mise en production de la nouvelle version du Cerfa



- ↪ Vous êtes nombreux à nous interroger sur la date de mise à disposition du nouveau Cerfa, en particulier pour gérer au mieux vos stocks de formulaires et vos commandes.
- ↪ D'après les dernières informations communiquées par le ministère, la version 2 du formulaire Cerfa est en cours de finalisation et sera prochainement mise en production.

↪ Toutefois, **vous pourrez continuer d'utiliser l'ancien formulaire jusqu'à épuisement de vos stocks**. En effet, le ministère précise qu'il n'est pas nécessaire que vous passiez à la V2 du formulaire Cerfa lorsque vous passez à la V2 du système d'enregistrement.

## 2. Les modifications apportées à la V2 depuis le 13/02/2013



- ↪ Le 13 février 2013, une version corrective de la V2 a été installée. Elle apporte les évolutions suivantes :
  - ↪ identification exhaustive du dernier guichet ayant mis à jour la demande,
  - ↪ impossibilité de saisir un montant négatif au niveau du champ « montant du loyer »,
  - ↪ fiabilisation de la base consultation,
  - ↪ suppression de la limite à 5000 lignes d'un fichier d'extraction,
  - ↪ optimisation de la fonctionnalité de rapatriement en masse,
  - ↪ mise en place d'un filtre de contrôle au niveau de la zone commentaire,
  - ↪ récupération des caractéristiques du logement au moment de la radiation pour attribution via le n° RPLS,
  - ↪ suppression du contrôle sur la date de radiation antérieure à celle du renouvellement.

## 3. L'ouverture de l'infocentre vient d'être annoncée !



- ↪ L'infocentre était accessible depuis quelques semaines aux DREAL, et son ouverture aux gestionnaires vient de nous être confirmée.
- ↪ Nous vous diffuserons très prochainement un bulletin d'information spécifique décrivant les différents tableaux de bord disponibles.

## 4. Fiabilisation des données relatives aux radiations pour attribution



- ↪ Nous attirons votre vigilance sur la saisie des radiations pour attribution. En effet, d'une façon générale, dans tous les départements, les volumes des radiations pour attribution enregistrées dans le SNE apparaissent inférieurs aux volumes des attributions déclarées dans le répertoire de parc locatif social.
- ↪ Un chantier national a été initié par le ministère afin d'identifier les causes de ces écarts et d'améliorer la fiabilité des informations enregistrées dans le système national.

## 5. Rappel sur le renouvellement des certificats des guichets échangeant en mode asynchrone ou en web service



- ↪ Les certificats des guichets enregistreurs ont une durée de vie limitée. Ils doivent être renouvelés régulièrement (à priori tous les deux ans). Un message vous est envoyé par le système national pour vous signaler la future expiration de votre certificat :

### Alerte de fin de vie du certificat pour le guichet XXXXXXXXX-YYYYY

- ↪ Pour renouveler votre certificat lorsqu'il arrive à expiration, le plus simple est de solliciter en interne la personne qui s'est chargé des démarches chez vous et de vous adresser à l'organisme qui vous a délivré le premier certificat.



Une fois que vous avez renouvelé votre certificat et que vous l'avez réinstallé dans votre logiciel de messagerie, n'oubliez pas de l'exporter et de nous l'envoyer au format DEM ou PEM (cela correspond à un fichier avec l'extension **.cer**) afin que nous le paramétrions à notre tour dans le système national.

- ↪ **Pour rappel** : nous tenons à votre disposition le guide d'acquisition et d'installation des certificats. N'hésitez pas à nous le demander au besoin !

## 6. Renseignements complémentaires



**Notre site Internet** : [http://www.aatiko.fr/guichets\\_enregistreurs.html](http://www.aatiko.fr/guichets_enregistreurs.html)

Vous y trouverez un espace qui vous est dédié où vous pourrez :

- ↪ Accéder aux documents de références
- ↪ Prendre connaissance de la foire aux différentes questions posées par les bailleurs et les autres centres d'enregistrements sur les départements dont nous avons la responsabilité : cette foire aux questions est régulièrement mise à jour en fonction des informations que nous recueillons.

### Notre équipe

Fanny BARRAL, Pauline GUILLOT et Mathieu MOOG sont à votre disposition :

- ↪ Par email : [assistance@aatiko.fr](mailto:assistance@aatiko.fr)
- ↪ Par téléphone : 04 78 08 99 68